

## Quelques mots sur l'annonce par la Municipalité de sa volonté de municipaliser la FASL

*Lausanne, le 3 décembre 2019 (rédigé par André Martins, animateur au Centre d'animation Cité-Vallon)*

Le 29 novembre dernier, la Ville de Lausanne a annoncé sa ferme volonté de municipaliser la Fondation pour l'animation socioculturelle lausannoise (FASL) qui gère actuellement 17 centres socioculturels et maisons de quartier. Cette décision unilatérale de la Municipalité intervient pourtant après deux audits commandés par la Ville de Lausanne, l'un auprès de l'IDHEAP, l'autre auprès de la Commission des finances de la ville de Lausanne (CFL), qui avaient pour point commun notable de dénoncer unanimement l'ingérence des pouvoirs publics dans les affaires de la FASL. Ces deux audits concluaient de toute évidence sur la nécessité pour la Ville de se retirer du Conseil de fondation de la structure qu'elle subventionne.

Suite aux conclusions desdits audits, la Municipalité a placé la FASL au pied du mur, la poussant d'une part à entamer une importante réforme de sa gouvernance intérieure et d'autre part à « renégocier » une convention de subventionnement avec la Ville. Ce processus a été mené dans le cadre d'un chantage inacceptable, aussi bien pour les professionnel.le.s que pour les bénévoles qui s'engagent quotidiennement en faveur de l'action socioculturelle dans les quartiers : faute d'un accord en fin 2019, la subvention de la FASL serait coupée au 1<sup>er</sup> janvier 2020. La FASL a donc fait face en entamant tant bien que mal un processus d'autocritique et de refonte de sa propre organisation, un processus en faveur duquel les dimensions constructives et démocratiques ont dû souvent être placées entre parenthèses, compte tenu des pressions exercées par la Ville. Ce travail a nécessité un important investissement de tous les corps composant la FASL, aussi bien des membres du conseil de fondation que des professionnel.le.s et des membres bénévoles des associations, au prix d'un lourd épuisement institutionnel et personnel.

Or ce travail de plus d'une année n'a pas trouvé grâce aux yeux de la Municipalité puisque cette dernière s'est contentée de le balayer d'un revers de main, lui préférant deux scénarii présentés au conseil de fondation de la FASL comme les seules alternatives possibles avant la municipalisation : d'un côté un « statu quo » indigne et donc inacceptable ; de l'autre une parodie de municipalisation renforçant la présence de la Ville à plusieurs niveaux de la FASL par la mise en place de conventions de subventionnement tripartites (Ville-FASL-associations). Faisant valoir son droit à l'autodétermination, le conseil de fondation a décidé de refuser ces deux propositions insoutenables, s'exposant de fait à l'annonce de la Ville d'engager le processus de municipalisation.

Il apparaît d'entrée de jeu que, sous ses airs de promesse de renforcement du service public, la municipalisation forcée n'est qu'une énième tentative de la Municipalité de prendre le contrôle de l'animation socioculturelle lausannoise et de lui attribuer des ordres de mission. En effet, dans un contexte de déploiement d'une politique des quartiers, la tentation est grande pour la Ville d'utiliser les centres d'animation, les maisons de quartier, les associations et professionnel.le.s qui les gèrent comme des outils ou des relais de mise en œuvre de ladite politique. Après tout, ils sont fort bien implantés dans les quartiers et bénéficient d'un excellent tissu relationnel. Pourquoi s'en priver ?

A en croire les exigences que la Direction de l'Enfance, de la Jeunesse et des Quarters (DEJQ) a exposées dans la dernière proposition de convention de subventionnement, les commandes de la Ville prendront toujours plus de place dans le cahier des charges des professionnel.le.s de l'animation. Or cette dilution des commandes venues du politique ne peut se faire qu'en concurrence avec des activités répondant aux demandes et besoins directs des habitant.e.s des quartiers et des associations. Dès lors, nous estimons qu'il est légitime de se poser les questions suivantes : les objectifs liés à la journée continue de l'élève vont-ils petit à petit transformer les lieux d'accueil que sont les centres en lieux de garde ? La politique sécuritaire pour les nuits lausannoises va-t-elle contraindre les centres à parquer les jeunes entre quatre murs du jeudi soir au samedi soir ? Les indicateurs quantitatifs issus de la DEJQ ne vont-ils pas nous pousser à choisir systématiquement des activités attrayantes au détriment d'autres contenus plus insolites et inattendus ? A combien d'activités les centres devront-ils renoncer par bienséance et devoir d'allégeance envers le politique ?

Pour ce qui est de la liberté d'action des associations et des professionnel.le.s, la propension à l'ingérence et au contrôle de la part de la Ville ne présage rien de bon pour l'animation socioculturelle qui repose, à l'opposé, sur la reconnaissance du droit à l'autodétermination pour les associations et les habitant.e.s des quartiers. Cette

reconnaissance va justement de pair avec la défense d'une animation socioculturelle indépendante, disposant de suffisamment de marges de manœuvre pour accompagner des personnes dans une remise en question des politiques publiques et des rapports de pouvoir dans notre société. C'est cette marge de manœuvre qui permet aujourd'hui aux animateurs et animatrices de travailler avec toutes les populations selon les principes de la libre adhésion et de l'inconditionnalité. C'est encore cette marge de manœuvre, ce travail qui se déploie parfois certes dans une zone grise, qui octroie aux professionnel.le.s la possibilité de travailler et de tisser des liens relationnels avec les personnes les plus fragilisées.

Que sont les centres d'animation et maisons de quartier sinon des espaces d'expérimentation, de conscientisation et d'exercice de la démocratie, notamment pour les personnes ne disposant pas d'un accès réel aux modes de participation démocratique conventionnels (personnes mineures, étrangères, en situation de handicap mental ou marginalisées) ? Comme nous reconnaissons tout.e.s à la presse sa liberté de parole, les centres doivent continuer à disposer d'une liberté programmatique proche non pas des impératifs des pouvoirs publics mais des problématiques rencontrées par les habitant.e.s des quartiers, fussent-elles contraires aux intérêts et au programme politique de la Municipalité.

Forts de ce qui précède, nous dénonçons le projet de municipalisation imposé par la Municipalité à la FASL. Nous refusons que l'animation socioculturelle soit soumise à une politique délétère qui présente tous les risques de dévoyer ses missions. Nous formulons notre inquiétude quant à l'impact que ladite municipalisation exercera sur le terrain, auprès des associations et des professionnel.le.s. Aussi nous revendiquons une animation socioculturelle qui ne soit pas au service des pouvoirs politiques mais au service des quartiers, des habitant.e.s et de leur émancipation.

En outre, la Commission du personnel de la FASL adressera les demandes suivantes à la Municipalité lausannoise par le biais d'une pétition que vous êtes invité.e à signer :

- Elle doit mettre un terme dans l'immédiat à ce processus de municipalisation aveugle, annoncé sans le consentement du législatif, qui ne saurait garantir l'indépendance dont l'animation a besoin pour assurer ses missions.
- Elle doit cesser de construire sa politique de négociation sur un chantage au financement. Les conditions de financement doivent être fondées sur une reconnaissance mutuelle de l'utilité publique des activités exercées par la FASL et non sur un catalogue de commande de prestations.
- Elle doit reconnaître et respecter le droit à l'autodétermination pour la FASL, pour les associations et les professionnel.le.s qui la composent. L'ingérence doit cesser et laisser place à un climat d'entente propice à de vraies négociations quant à l'avenir de l'animation socioculturelle.